



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les conseiller(e)s départementaux(ales) opposé(e)s à faciliter le parcours de procréation médicalement assistée des agents du Conseil départemental du Haut-Rhin

Prévoyant le bénéfice de diverses autorisations d'absence pour les femmes enceintes ou ayant accouché, l'article L1225-16 du code du travail a été récemment complété par la loi dite de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 afin d'élargir ce bénéfice au profit des salariées inscrites dans un parcours de procréation médicalement assistée (PMA) ainsi qu'à leur conjoint.

Saisi de rendre un avis consultatif sur la mise en place de ce nouveau type d'autorisations d'absence, le comité technique paritaire composé de représentants du personnel et de conseillers départementaux s'est réuni le 9 juin 2016. Au cours du très rapide débat, les élus départementaux présents se sont opposés au projet au motif que les agents allaient « **en profiter** » ou qu'ils pouvaient « **prendre des congés ou RTT pour cela** ». Une conseillère départementale, chef d'entreprise, a même justifié son opposition par le fait qu'elle-même n'avait pris aucun jour de congés maternité à l'occasion de la naissance de ses deux enfants.

Pour FORCE OUVRIERE, ces propos sont véritablement **déplacés, rétrogrades et indignes d'élus départementaux responsables !**

Ce positionnement traduit une méconnaissance fondamentale du droit à tout être humain à pouvoir donner la vie, surtout lorsqu'il a des difficultés à y parvenir, et oblige à s'interroger : **Quelles sont les valeurs d'humanité, de compassion et de solidarité des élus départementaux ?**

D'ores et déjà, le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du département du Haut-Rhin a pris des contacts avec des associations spécialisées sur la PMA et entend saisir conjointement Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la Santé et Madame Laurence ROSSIGNOL, ministre de la famille, de l'enfance et du droit des femmes, ainsi que Madame Annick GIRARDIN, ministre de la fonction publique.

A Colmar le 20 juin 2016
Le bureau syndical

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

